

Accaparements de terres : la course continue



Source : CC0 Creative Commons

Carline Martinez¹
Relecture : Maxime Caudron
Novembre 2018

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

¹ Volontaire au Secteur politique d'Entraide et Fraternité, Master en sciences politiques et relations internationales (ULB).

Quel que soit le continent où ils travaillent avec les communautés paysannes, les partenaires Sud et Nord d'E&F s'accordent à dire que la terre sous tous ses aspects – son accès, son contrôle, sa protection, sa représentation symbolique - reste un des enjeux politiques essentiels dans la perspective mondiale de la souveraineté alimentaire. Pour cette raison, E&F et ses partenaires Sud développent actuellement un travail de recherche et de plaidoyer sur ce thème central. Cette analyse rappelle l'ampleur du phénomène des accaparements des terres et ses impacts sur l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire.

La terre est la base physique, matérielle et symbolique dont l'accès est indispensable à la souveraineté alimentaire. La terre apporte sécurité, logement, revenus et nourriture aux populations. Elle est le substrat sur lequel se fonde nos racines physiques et culturelles, le lien entre les ancêtres et les générations futures. Que se passe-t-il alors quand elle est transformée en marchandise pour satisfaire l'avidité des spéculateurs et investisseurs de tout poil ? Que se passe-t-il quand les paysans, ceux qui nourrissent le monde, n'y ont plus accès ?

Certes, dans tous les pays, il existe des droits « fonciers » formels et légaux ou traditionnels et coutumiers. Ils désignent les droits d'accès, d'usage, de contrôle et de transfert des terrains ainsi que des ressources qui s'y trouvent². Or, ces droits fonciers sont souvent fragiles. Ils ne sont pas considérés comme un droit humain au niveau international. La fragilité de ces droits se répercute sur les catégories les plus vulnérables de la société qui dépendent de la terre et cause des injustices partout dans le monde, en plus de mettre à mal la sécurité et la souveraineté alimentaire d'une part grandissante de la population mondiale.

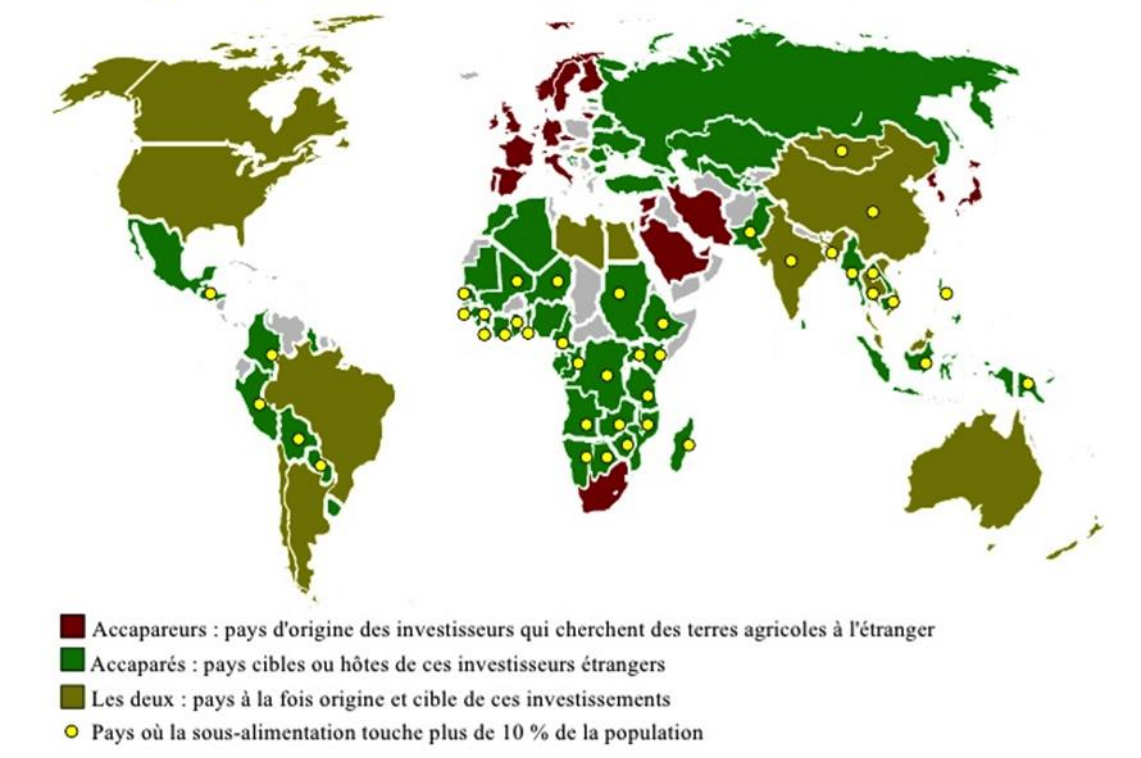
I. Les accaparements de terres (« land grabbing »)

Depuis les années 2000, les phénomènes d'acquisitions de terres à grande échelle - « accaparements des terres » - ont pris de l'ampleur notamment en raison de la flambée de prix des matières premières agricole (qui avait donné lieu à une crise alimentaire généralisée dans de nombreux pays du Sud en 2007 et 2008) et la crise financière de 2008. Depuis, la terre est devenue un enjeu économique et financier mondial pour les spéculateurs, multinationales, fonds d'investissements, élites locales et gouvernements³ (voir encadré ci-dessous).

² Lhafssi Abdelkrim, « Vers une reconnaissance du droit à la terre par le droit international des droits de l'Homme », dans International Journal of innovation and applied studies ; Rabat Vol.15, n°4, 2016 (p.919-925).

³ Voir étude E&F (2011), « Sans terre, pas d'avenir ! », disponible sur le [site d'E&F](#).

La géographie des accaparements de terre



Source : <http://fr.slideshare.net/hantarabeko/accaparement-des-terres-montage>, repris dans « L'accaparement mondialisé des terres agricoles : un marché spéculatif en forte expansion et élimination des paysans », Jules Dufour, (2015)

Ces investissements internationaux dans les terres agricoles sont souvent encadrés par des accords entre gouvernements et sont conformes aux règles foncières nationales. Il arrive même que la Constitution du pays soit modifiée dans ce sens. Il est fréquent que les gouvernements hôtes facilitent les conditions d'acquisition et de cession de la terre aux investisseurs étrangers ou nationaux.

Les accaparements de terre : quelques données

Si auparavant ce phénomène s'ancrait dans une volonté de moderniser l'agriculture des pays pauvres afin d'améliorer leur sécurité alimentaire⁴, aujourd'hui, son moteur dominant est la recherche de profits et de ressources pour alimenter la machine de la surconsommation mondiale. Souhaitant assurer leur indépendance alimentaire et énergétique, les pays dits « riches financièrement, mais pauvres en ressources » achètent ou louent des terres à des pays dits « riches en ressources, mais pauvres financièrement ». Le secteur privé agroalimentaire et financier bénéficie alors du droit d'exploitation et de récolte des profits.

⁴ Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Comité de la Sécurité Alimentaire dans le monde (CSA), *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*, 2014, (p.9 ; §18).

L'ONG internationale GRAIN, a mis en place une plateforme⁵ de récolte et partage des données concernant les accaparements de terres après un premier rapport en 2008⁶. Mais les informations sont partielles et ne montre que la partie émergée du phénomène, recensant en 2008 environ 100 initiatives lancées à la fois par des gouvernements et des entreprises, dont beaucoup n'en étaient encore qu'à une phase exploratoire à l'époque⁷. Une mise à jour de ces chiffres en 2012 faisait état de 400 projets portant sur 35 millions d'hectares⁸.

En 2016, huit ans la base de données de GRAIN recensait 491 accaparements de terres à grande échelle engagés au cours de la dernière décennie. Ces transactions portaient sur plus de 30 millions d'hectares dans 78 pays. Cela signifie que le nombre de transactions foncières à continué d'augmenter mais que la croissance a ralenti depuis 2012. Durant cette période (2008-2016), de nombreux « mégaprojets » ont été abandonnés, notamment suite à la résistance des communautés locales et de la société-civile⁹. Forts des apprentissages de ces échecs, les projets actuels se font plus discrets, plus opaques, ils visent des surfaces plus petites et se cachent parfois derrière des projets de développement.

La Banque Mondiale elle-même a voulu donner un aperçu de la situation des acquisitions foncières à grande échelle en 2010¹⁰. Mais confrontée au manque d'informations de la part des investisseurs, les résultats de son rapport sont partiels. Celui-ci fait état de 463 projets d'acquisition à grande échelle effectifs ou en cours de négociation, portant sur quelques 46,6 millions d'hectares pour la période entre octobre 2008 et juin 2009¹¹. La disparité des données entre celles proposées par l'ONG GRAIN et celles avancées par la Banque Mondiale montre la difficulté d'obtenir des chiffres précis. Même s'il est clair que le phénomène d'accaparements de terre continue à croître, il est difficile d'en avoir un aperçu exhaustif. D'autant plus que les acquisitions de terres à grande échelles sont aujourd'hui le fait de nombreux secteurs industriels et ne se limitent plus uniquement à l'agro-industrie.

Les chiffres utilisés dans cette analyse ne reflètent que les accaparements de terres par le secteur agro-industriel, acteur majeur de l'accaparement de terres. Si ces chiffres ne représentent pas avec précision la réalité de la situation, ils reflètent bien la tendance générale.

⁵ <https://www.farmlandgrab.org/>

⁶ <https://www.grain.org/article/entries/140-main-basse-sur-les-terres-agricoles-en-pleine-crise-alimentaire-et-financiere>

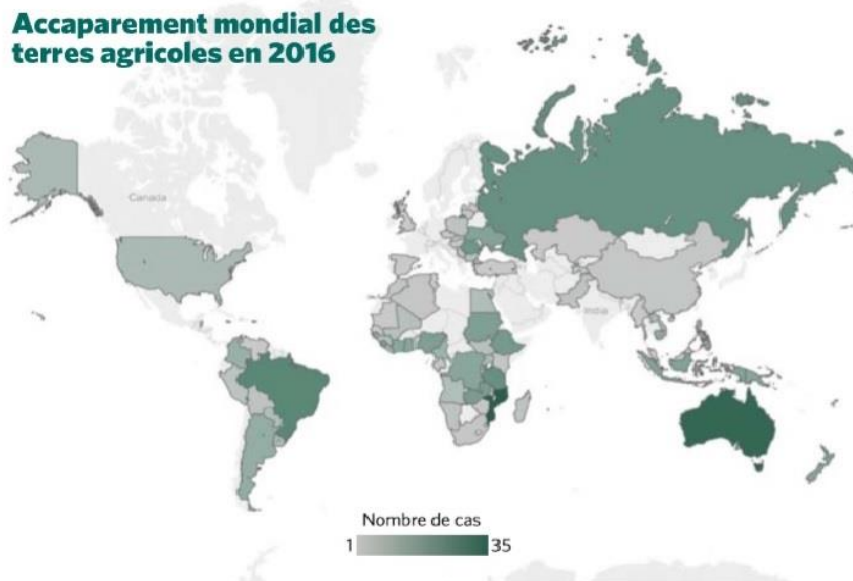
⁷ <https://www.grain.org/fr/article/entries/5508-accaparement-mondial-des-terres-agricoles-en-2016-ampleur-et-impact>

⁸ <https://www.grain.org/e/4482>

⁹ Le cas le plus marquant est celui de Daewoo. Cette entreprise Sud-Coréenne prévoyait d'acquérir 1,9 millions d'hectares de terres à Madagascar. La médiatisation de ce projet a provoqué la chute du gouvernement malgache et amorcé une crise politique qui prit fin en 2012.

¹⁰ Le rapport de la Banque Mondiale sur l'accaparement des terres : au-delà du rideau de fumée, GRAIN, 8 septembre 2010.

¹¹ Rapport de la Banque Mondiale, septembre 2010, « *Rising global interest in Farmland : Can it yield sustainable and equitable benefits ?* » (264 p.). Source disponible en anglais : http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf (p.36).



Source : GRAIN, « Accapement mondial des terres agricoles en 2016 : ampleur et impact », A contre-courant, juin 2016.

Les chercheurs professionnels de l'**International Land Coalition** mettent à jour quotidiennement une base de données, la *Land Matrix*, qui concerne les acquisitions de terres à grande échelle¹². Selon les sources de Land Matrix, les acquisitions de terres à grande échelle concernent **40.617.944 hectares, tous continents confondus, pour 1591 cas recensés**. 9% de cette superficie sont exclusivement destinés à la production alimentaire (soit 3.487.663 hectares), 38% sont destinés à des cultures non alimentaires (15.608.503 hectares) et 15% à des cultures flexible - biocarburants ou nourriture destinée aux animaux par exemple - soit 6.228.767 hectares. Les 38% restant concernent plusieurs cultures dans différentes catégories (usage multiple).

Cette base de données montre également que le **continent africain est le plus touché par les transactions foncières** avec 20.800.951 d'hectares de terres qui font l'objet d'un contrat d'acquisition de terres à grande échelle. Le principal pays « accapareur » en Afrique est la Chine qui souhaite garantir la sécurité alimentaire de sa population¹³. En comparaison, les accaparements de terres concernent un peu plus de 6 millions d'ha en Amérique, 5,5 millions d'ha en Europe et 6 millions d'ha en Asie.

¹² <https://landmatrix.org/en/>

¹³ Accaparement des terres – Fiche thématique Alimenterre, Comité Français pour la solidarité internationale, septembre 2017.

Quelles retombées pour les paysans et les paysannes ?

Tant le secteur privé agroalimentaire et financier que les États prônent les effets positifs de ces investissements sur les communautés locales : transfert de technologies, création d'emplois et de richesse, ... Or, bien des études indépendantes évaluent les conséquences négatives de ceux-ci sur les populations locales actives sur ces terres¹⁴.

La première et plus importante étant l'expulsion/expropriation des populations vivant et cultivant ces terres. Les accaparements de terres privent les populations rurales de leur accès à la terre et de leur moyen de subsistance sans pour autant apporter suffisamment d'emplois ou de réparations financière pour compenser ces pertes. Au-delà de l'injustice que représente ces expulsions pour des populations qui cultivent ces terres depuis parfois des générations, elles posent un véritable problème de sécurité alimentaire. En effet, l'agriculture paysanne, surtout dans les pays du Sud, fournit 80% de l'alimentation mondiale¹⁵. Or si les paysans sont privés de leur terre, non seulement ils ne peuvent plus subvenir à leurs besoins mais en plus, ils ne peuvent plus remplir leur rôle qui est de nourrir l'humanité.

De plus, les pratiques agricoles de ces investisseurs ont tendance à surexploiter les ressources ; générer des gaspillages et pertes conséquents pendant et après la phase de production ; engendrer proportionnellement peu d'emplois en raison de la mécanisation ; solliciter le marché local de façon insuffisante... Ce qui, au bout du compte, minimise l'impact positif sur les conditions de vie des paysannes et des paysans locaux. Ces conséquences engendrent d'autres, que ce soit au niveau environnemental (utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, destruction des écosystèmes) ou encore économique (migration économique de petits producteurs alimentaires, augmentation des prix du foncier, hausse d'emplois précaires etc.).

¹⁴ Voir notamment les études de FIAN et de GRAIN à ce sujet.

¹⁵ Maxime Caudron; "Paysans résolus, réchauffement combattu » ; étude d'Entraide et Fraternité ; 2015 ; p.11.

**TABLEAU 1 : CARACTÉRISTIQUES CENTRALES ET PÉRIPHÉRIQUES
DES ACCAPAREMENTS DE TERRES.**

CARACTÉRISTIQUES CENTRALES	CARACTÉRISTIQUES PÉRIPHÉRIQUES
IMPACTS NÉGATIFS	Taille des investissements / superficie des territoires achetés
Incidences négatives sur les communautés locales	Nombre de transactions
Atteintes aux droits humains, dont droit à l'alimentation	Nature de l'investissement (achat, concession, bail)
Impacts environnementaux	But des investissements (spéculatif, agricole, extractif, tourisme, industrie)
PRATIQUES DES ACTEURS	Type d'investisseurs (privés/publics, nationaux/étrangers)
Manque / absence d'information préalable	Zone géographique
Manque de concertation des communautés locales	
Absence de consentement des communautés locales	
Manque de transparence dans les transactions	
Présence de conflits d'intérêt et tension avec les populations	
Pratiques abusives de la part des investisseurs ou des États hôtes	
Rapport de force inégal / concentration de terres	
CADRE NORMATIF	
Manque de réglementation	
Manque d'accès à la justice et aux possibilités de recours	
AUTRES	
Produit des terres destiné à l'exportation (au détriment des populations locales)	

Source : L'accaparement des terres dans les pays du Sud – Diane Dupasquier Durand, Mariana Da Silva Santos et Magali Suire

Même le rapport précité de la Banque Mondiale de 2010 reconnaît dans ses conclusions générales que ces investissements ne sont aucunement bénéfiques aux communautés locales concernées, ni pour l'emploi, ni en matière d'indemnisations, ni pour leur sécurité alimentaire. Bien au contraire, leurs conditions de vie se seraient dégradées¹⁶.

Par ailleurs, l'évaluation des effets de ces pratiques est d'autant plus complexe que, d'une région à l'autre, les formes de reconnaissance d'occupation ou de possession de la terre diffèrent selon qu'elles sont régies par les droits coutumiers, les pratiques communautaires ou encore le code foncier national. Ajoutons à cela le manque d'informations des communautés locales lors de négociations commerciales peu transparentes, ce qui complique davantage leur mobilisation. Les populations locales sont trop souvent placées devant le fait accompli. Signalons de surcroît le difficile accès aux instances judiciaires pour les organisations paysannes pour défendre leurs droits et obtenir une éventuelle réparation.

Selon un rapport du GRAIN de 2014 intitulé « *Affamés de terres : les petits producteurs nourrissent le monde avec moins d'un quart de l'ensemble des terres agricoles* », les petites

¹⁶ Rapport de la Banque Mondiale, septembre 2010, « *Rising global interest in Farmland : Can it yield sustainable and equitable benefits ?* » (264 p.). Source disponible en anglais : http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf (p.51).

fermes occupent moins d'un quart des terres agricoles mondiales tandis que progressent les grandes exploitations. La tendance générale se dirige vers une plus grande concentration des terres entre les mains d'une petite minorité¹⁷.

Pour contrer cette tendance et défendre leur droit au foncier, de nombreuses communautés locales, mouvements paysans et ONGs luttent contre ces accaparements, en faveur d'une justice foncière, sociale et environnementale. Hélas, ces organisations et populations en lutte pour leur droit à la terre sont aussi celles qui sont le plus menacées par les répressions de toutes sortes. Selon la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la question de la défense des Droits de l'Homme Mme Hina Jilani ¹⁸, elles constituent le deuxième groupe de défense le plus vulnérable au monde. À l'heure où nous écrivons cette analyse, nous rendons hommage à Benjamin Ramos, avocat philippin qui a dédié sa vie à la défense des droits humains, et des droits des paysans en particulier, en luttant pour leur garantir un accès à la terre. Il a été assassiné le 06 novembre 2018.

En conclusion, une meilleure application des outils internationaux existants pour les investissements responsables vis-à-vis de l'enjeu foncier et des populations locales, ainsi qu'une plus grande protection envers les défenseurs des droits humains, sont les deux faces d'une même pièce pour favoriser une justice foncière.



Source : CC0 Creative Commons

¹⁷ GRAIN, « Affamés de terres : les petits producteurs nourrissent le monde avec moins d'un quart de l'ensemble des terres agricoles », 28 mai 2014. Disponible sur : <https://www.grain.org/fr/article/entries/4960-affames-de-terres-les-petits-producteurs-nourrissent-le-monde-avec-moins-d-un-quart-de-l-ensemble-des-terres-agricoles>

¹⁸ Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la question de la défense des Droits de l'Homme Mme Hina Jilani, 2007, A/HRC/4/37, par. 38-47 ; Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya, 2011, A/HRC/19/55.